



## Etape 1

### Elaboration de l'offre

- Sur la base de la visite sur site :
- Analyse du DTA et du diagnostic de repérage des Matériaux Pouvant Contenir de l'Amiante.
- Analyse et Evaluation des risques.
- Définition du processus le plus adapté, suivant les matériaux, la technique utilisée et les moyens de protection collective adaptés.

## Etape 2

### Elaboration du Plan de Retrait

- Rédaction du PRE décrivant toute la méthodologie d'intervention
- Le processus choisi permet le niveau d'empoussièrement le plus bas techniquement possible.
- Le PRE est communiqué aux organismes (DIRECCTE, CARSAT, OPPBTP) avec un délai d'instruction minimum de 1 mois .
- Elaboration de la stratégie d'échantillonnage avec un Laboratoire agréé COFRAC.

## INFORMATION - CONSEIL - INTERVENTION

**Notre équipe dédiée et formée au traitement de l'amiante vous accompagne dans la réalisation de vos projets.**



< Mise en sécurité  
Refixation de plaques en façade



Dépose de toiture en fibrociment et repose bac acier >



< Dépose ou refixation de conduits amiantés

## Etape 3

### La réalisation du chantier

- Lors des travaux de retrait d'amiante, notre principal objectif reste la protection de l'environnement et de nos salariés.
- Ceci se traduit par le respect de la méthodologie décrite dans le plan de retrait.
- Nous priorisons les moyens de protection collective les plus adaptés à chaque configuration.
- Nos opérateurs, formés au retrait d'amiante (sous-section 3), sont équipés de masque à ventilation assistée de type TM3P.
- Les prélèvements et analyses de l'air ambiant et sur opérateurs en zone de travail permettent de contrôler et maintenir la bonne qualité de l'air.

## Etape 4

### Le repliement du chantier

- La gestion des déchets est organisée avec des centres agréés dans les filières de traitement règlementaires.
- Le Rapport de fin de travaux comprend les mesures libératoires et les bordereaux de suivi des déchets permettant l'actualisation du DTA.



### Certifications

**1552** : Traitement de l'amiante suivant la Norme NFX 46-010

**1452** : Travaux d'accès difficile à la corde